

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 43 (1955)

**Heft:** 831

  

**Artikel:** Dixième anniversaire des Nations Unies : journée suffragiste genevoise

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-268563>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le Mouvement Féministe

Parait le premier samedi de chaque mois

Compte de Chèques postaux I. 943

**FONDATRICE DU JOURNAL**  
Emilie GOURD  
**REDACTION**  
M<sup>me</sup> WIBLÉ-GAILLARD, 10, rue des Granges  
**ADMINISTRATION ET ANNONCES**  
M<sup>me</sup> Renée BERGUER, 7, Pl. du Pt-Saconnex

**Organe officiel**  
des publications de l'Alliance  
de Sociétés féminines suisses  
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

**ABONNEMENTS**  
SUISSE 1 an . . . . . Fr. 6.— (ab. min.)  
Abonnement de soutien . . . . . 8.—  
Le numéro . . . . . 0.25  
Les abonnements partent de n'importe quelle date

La conscience aimante doit envelopper une conscience juste.

G. MADINIER

## Congrès de Colombo

Cinquantième de l'Alliance internationale des femmes

Ceylan, le paradis terrestre, la perle de l'Orient : de combien de superlatifs pourrait-on orner cette île qui semble petite au sud de l'Inde immense. Cette île où, malgré les traditions millénaires de l'Orient, la vie moderne, avec son progrès, ses problèmes, trouve le terrain le plus favorable à l'évolution, à la renaissance même de ces peuples qui, victimes d'un passé glorieux, semblaient destinés à rester pour toujours dans l'ombre.

Colombo, capitale de l'île, ville splendide et immense, peuplée de gens d'origine, de coutumes différentes, où tout est un jardin de rêve, accueilli, du 17 août au 1<sup>er</sup> septembre, le Congrès de l'Alliance internationale des femmes. C'était la première fois que l'Alliance abandonnait l'Europe pour ce mystérieux Orient dont on parle, depuis quelque temps, avec une curiosité et un intérêt plus que justifiés.

Dans l'ambiance tropicale de ce pays, où la nature règne en maître, plus de 100 représentants de 38 nations, se sont jointes aux nombreuses femmes indigènes pour discuter les problèmes du monde d'aujourd'hui, avant tout de ces régions orientales qui ont encore tant d'obstacles à surmonter après les bouleversements politiques.

Les cinq commissions spéciales de l'Alliance : éducation, paix et relations humaines, morale, commissions économique et juridique se sont divisé le travail.

### Educateur

Les questions discutées touchaient l'égalité d'enseignement pour jeunes filles et garçons, dans les écoles primaires et secondaires, le droit, pour les femmes, de s'inscrire aux universités et d'y suivre régulièrement les cours, l'inclusion des femmes dans les groupes formés par l'Unesco pour la préparation des programmes éducatifs de différents pays — pays d'Afrique et d'Asie où les femmes ne se sont libérées que depuis peu du joug des antiques traditions, qui les voulaient encore enfermées dans les maisons avec le visage voilé. Cette question est d'une extrême importance car, comme on le dit dans une résolution votée par l'Assemblée de l'Alliance à Colombo, en égalisant l'éducation de l'homme et de la femme, on réussira bien plus facilement à faire disparaître, dans l'opinion populaire, le préjugé de l'infériorité intellectuelle du sexe féminin.

### Commission économique

Plusieurs des thèmes étudiés dans cette commission étaient liés aux problèmes de la surpopulation et de l'industrialisation des zones rurales.

A propos de l'occupation lucrative, on a discuté de l'offre de travail, toujours plus grande (surtout de main-d'œuvre non qualifiée) à laquelle ne correspond pas une demande équivalente des employeurs. De ce déséquilibre naît la nécessité de créer des bureaux de placement et d'information pour mieux diriger les femmes dans la recherche d'une activité rétribuée. Les gouvernements du Japon et de l'Amérique du Nord ont déjà organisé ces bureaux qui donnent des résultats fort satisfaisants.

Les pays qui ont montré le plus d'intérêt à ce sujet et qui se préoccupent vivement d'instituer des organismes analogues (ceux-ci devraient permettre aussi une meilleure réglementation du travail), se situent entre le Moyen et l'Extrême-Orient.

L'organisation du travail à mi-temps ou à temps limité, objet de nombreuses discussions dans les milieux féminins, fut aussi sérieusement étudié, puisqu'il permet une activité lucrative réduite à celles qui ont une famille ou qui, pour des raisons d'âge, de santé, ne peuvent pas occuper entièrement leur journée.

### Paix et relations internationales

A la fin des travaux de cette commission ont été votées les résolutions suivantes :

L'Alliance internationale des femmes, réunie en Congrès à Colombo, du 17 août au 1<sup>er</sup> septembre 1955 :

1. Réaffirme le vœu adopté à son XVI<sup>e</sup> Congrès, à Naples, en 1952, libellé comme suit :

Estimant que l'humanité atteint un stade de civilisation qui permet de régler tous les différends par des moyens pacifiques et sans recours à la guerre, s'élève en particulier contre tous les moyens de destruction massive qui menacent les populations civiles, notamment les armes atomiques et les bombes à hydrogène, et en demande l'abolition, avec un contrôle effectif, afin de libérer l'humanité du sentiment d'insécurité qui pèse sur elle.

Approuve le développement de la force atomique pour des fins pacifiques, mais exprime l'espoir qu'il n'y aura plus d'expériences pour des buts militaires.

2. L'Alliance réaffirme sa volonté — ainsi que celle de ses sociétés affiliées — de faire tout ce qui est en son pouvoir pour encourager les meilleures relations possibles entre toutes les races de l'humanité et déclare qu'elle est opposée à toutes les discriminations basées sur la race, dans les domaines de l'éducation, de toutes les formes de travail dans les professions.

3. L'Alliance demande que l'assistance technique soit développée au maximum, car elle estime que le niveau de vie trop bas de certains peuples constitue une menace pour la paix.

L'Alliance internationale des femmes, réunie en Congrès à Colombo, du 17 août au 1<sup>er</sup> septembre 1955 :

Considérant que la Charte des Nations Unies et la Déclaration des droits de l'homme sont basées sur le principe de l'égalité des droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations grandes et petites,

Considérant que ce principe implique le droit des peuples de disposer d'eux-mêmes et de déterminer librement leur statut politique et leur souveraineté nationale,

Considérant que l'Assemblée générale des Nations Unies par sa recommandation de décembre 1952 a soutenu le droit des peuples de disposer d'eux-mêmes, et a, par conséquent, reconnu l'importance de cette question.

Considérant que l'atteinte à ce principe provoque actuellement en certains pays des troubles qui présentent un danger imminent pour la paix,

Exprime le vœu que la prochaine Assemblée générale des Nations Unies trouve des moyens effectifs pour l'application de ce principe, afin de sauvegarder les relations amicales entre les nations.

(à suivre) P. Molo-Rolandi

## Dixième anniversaire des Nations Unies

### Journée suffragiste genevoise

La presse a rendu compte de la célébration, au Centre européen, du dixième anniversaire des Nations Unies, qui s'étendit sur trois journées, les 22, 23 et 24 octobre. Dans ce journal, nous parlerons d'une manifestation plus modeste et d'un caractère purement local, mais qui portait d'un sentiment sincère d'attachement et de reconnaissance envers les Nations Unies pour l'appui qu'elles nous donnent.

Il s'agit du Forum, organisé conjointement par l'Association genevoise pour les Nations Unies, présidée par M. G. Thelin et de l'Association genevoise pour le suffrage féminin, présidée par Mme G. Rosset. Cette dernière association a rattaché ce dixième anniversaire à sa Journée suffragiste annuelle.

La formule choisie s'est révélée fort heureuse : on a convié le public à adresser des questions écrites à une équipe de personnalités particulièrement versées dans les pro-

blèmes de collaboration internationale et de droits civiques féminins en Suisse.

M. G. Thelin a répondu à une première question générale : « Pourquoi la Suisse n'est-elle pas membre des Nations Unies ? » — Parce que celles-ci n'admettent pas de membres ayant un statut de neutralité. C'est la position actuelle, la modifiera-t-on pour admettre l'Autriche, neutre aussi ? Nul ne le sait.

La Suisse, non-membre de l'organisation, adhère cependant à 14 des institutions spécialisées rattachées à l'ONU. Mme P. Bugnion montra qu'en ce qui concerne l'assistance technique, la Suisse collabore activement : plus de 80 de ses spécialistes sont partis dans les pays qui les demandaient, apportant leur expérience et leurs conseils, et plus de 300 boursiers sont venus se former en Suisse.

Mlle Arnold délimita brièvement le champ

## Une consultation féminine impromptue à Zurich

91,5 % de la population autorisée y a participé

La consultation féminine qui s'est déroulée dans la ville de Zurich a été un brillant succès. On sait qu'on doit cette initiative au président de la ville, M. Landolt. Il avait eu l'idée d'adopter au recensement fédéral des entreprises, qui se déroulait du 19 au 23 août, un formulaire destiné aux habitantes et par lequel elles pouvaient répondre à deux questions par oui ou non :

1. A votre avis, le droit de vote et d'éligibilité devrait-il être introduit

a) pour les questions d'écoles, d'église et d'assistance ?

b) pour toutes les questions touchant la vie publique, ainsi que le font les hommes ?

2. Suivaient des demandes concernant la date de naissance, l'état-civil, le nombre d'enfants, la profession, etc.

Dans la ville de Zurich vivent, en chiffre rond, 157 800 Suissesses autorisées à participer à la consultation (il fallait avoir accompli sa 20<sup>ème</sup> année avant le 15 septembre 1955). On a distribué, en tout, 145 284 questionnaires, atteignant ainsi le 92,1 % de la population féminine autorisée. Les 12 500 qui n'ont pas eu de questionnaires sont surtout celles qui étaient absentes de Zurich à ce moment-là, qui n'ont pas réagi aux appels diffusés par la presse, ou d'autres qui étaient gravement malades... quelques-unes ont refusé le questionnaire.

132 904 ont répondu au questionnaire. Cela représente le 91,5 % de celles qui l'ont reçu. Enorme proportion, si l'on songe qu'à la consultation du 30 novembre 1952, la participation des femmes de Genève fut de 59,8 % et que, le 21 février 1954, la participation des femmes de Bâle fut de 59,4 %. Il est vrai qu'à Bâle et à Genève il fallait se rendre au bureau de vote, geste spectaculaire que certaines femmes n'osaient pas faire et que certaines autres avaient la paresse d'aller accomplir.

Si l'on examine les résultats par quartiers, il est intéressant de noter que, dans celui de Friesenberg, la participation a été de 96,7 %. Or, c'est dans ce même secteur que les électeurs masculins sont aussi les plus zélés. Dans le quartier du centre, où la participation masculine aux scrutins est plus faible, la participation féminine a aussi été relativement faible, 82 % : celles qui habitent là étant surtout employées dans des hôtels et des restaurants.

Cette forte participation est tout à l'honneur des Zurichoises, mais peut-être est-elle due aussi au fait qu'on pouvait nuancer sa réponse. Très habilement on avait ménagé l'émoi de celles qui ne veulent pas qu'on aille trop fort. On a eu raison, puisque 40 % des réponses réclament l'octroi de droits partiels, sur les questions d'école, d'église et d'assistance. Si cette question-là avait été posée

à Genève, elle aurait recueilli certainement un très grand nombre de suffrages, bien plus qu'il n'y en a eu pour la consultation sur les droits complets. La question de l'assistance, notamment, est un terrain où toutes les femmes se retrouvent, du haut en bas de l'échelle sociale. Et il en est bien peu qui ne s'indignent à la pensée que seuls des commissaires masculins président aux destinées de nos établissements hospitaliers.

Il est significatif aussi que les arrondissements ouvriers aient donné des résultats moins favorables que les arrondissements habités par des gens plus aisés.

52 865 femmes (40 %) réclament la complète égalité des droits politiques, 57 722 (40 %) sont pour les droits partiels indiqués sous la lettre a) et 26 635 (20 %) ont répondu non aux deux questions. 1622 ont retourné un bulletin blanc.

Remarquons qu'à Genève, sur 72 000 électrices, 36 000 s'étaient prononcées en faveur des droits politiques complets, soit le 50 %. A Bâle, 33 000 sur 76 000 avaient répondu oui à la même question, soit le 43 %. A Zurich, c'est le 40 % qui souhaite l'égalité complète. On voit ainsi nettement se dessiner le profil de l'opinion suffragiste féminine, dans trois de nos grandes villes, car à Zurich, il ne s'agit que de la ville, ne l'oublions pas. Genève et Bâle ne sont aussi, pratiquement, que des villes.

Alors, puisque nous en sommes aux scrutins urbains, rappelons qu'à Lausanne, en 1951, c'est une majorité d'électeurs qui avait accepté une modification constitutionnelle en faveur du suffrage féminin communal.

Notons encore que les résultats sont d'autant meilleurs, généralement, que l'opposition n'a pas le temps de s'organiser.

## A nos abonnés

On trouvera, entre ces pages, le rituel bulletin vert pour l'abonnement 1956. Déjà ? — Eh oui ! Cette époque est moins chargée pour les employés de la poste, pour notre administratrice et... pour votre porte-monnaie, chers abonnés. Aussi demandons-nous instamment, à ceux qui le peuvent, de s'acquitter dès maintenant. Un prompt versement rend service à chacun et soulage l'anxiété de celles qui ont la responsabilité du journal. Prouvez, par votre fidélité, que vous avez à cœur les causes que « Mouvement » défend et que, à l'inverse des électeurs suisses, vous n'êtes point des abstentionnistes.

(suite en page 2)

Un film au bénéfice de la

## Chaîne des Mères

La Chaîne des mères, que nous avions recommandée à nos lectrices à plus d'une reprise, se propose comme but, on s'en souvient : d'apporter une aide matérielle et morale en participant à la reconstruction de foyers dévastés par la guerre. Elle groupe des mères, non seulement pour cette action d'entraide, non seulement en soutenant des actions ou des institutions qui viennent au secours des enfants, mais en créant un climat de paix susceptible d'éviter le retour des drames de guerre.

Afin de recueillir des fonds qui lui sont nécessaires, ainsi qu'au « Village de l'Espérance », la Chaîne des mères organise, le 20 novembre, à 10 h. du matin, au Cinéma Rialto (place Cornavin), une séance cinématographique ou sera présenté :

### LA PORTE DE L'ENFER

Film japonais en Eastmancolor  
Grand prix du Festival de Cannes  
Prix des places : fr. 2,50 et 3,—

(suite de la page 1)

encore proposée à la ratification.

La Convention sur l'égalité de salaire pour un travail de valeur égale, convention émanant du BIT, a été soumise au Conseil fédéral, puisqu'il est membre de cette institution ; mais il n'a pas voulu signer, déclarant, dit Mme Bugnion, n'être pas en mesure « d'établir l'égalité de salaire » en Suisse, comme le prescrivait un des articles.

La Convention contre la traite des êtres humains et l'exploitation de la prostitution d'autrui, n'a pas non plus été ratifiée par nos autorités, quoique notre pays ait été à l'avant-garde autrefois, en ce domaine ; mais M. de Féllice, secrétaire général de la Fédération abolitionniste, est assez optimiste. Il pense que lorsque certaines retouches, actuellement à l'étude, de quelques articles de notre Code pénal, auront été faites, la ratifica-

## Femmes dans les commissions

Les femmes sont relativement nombreuses dans la commission d'experts qui vient d'être désignée pour étudier un projet d'assurance-invalidité.

Sur 43 membres, la commission compte 6 femmes : Mlles Elisabeth Nägeli (Winterthur), Francine Krebs (Neuchâtel), Emma Steiger (Zurich), qui représentent l'Alliance de sociétés féminines suisses, Mmes Lina Beck-Meyenberg (Sursee), Lotti Ruckstuhl (Wil, St-Gall), qui représentent la Ligue suisse des femmes catholiques, Mlle Marie Meyer (Zurich), déléguée de « Pro Infirmis ».

## Ecole Lémania

LAUSANNE

Maturité, baccalauréats

Diplômes de commerce et de langues

Classes préparatoires  
des 10 ans

tion sera rapidement obtenue.

La Suisse marque-t-elle le pas ? Reste-t-elle en marge de l'évolution moderne des autres pays, parce qu'elle n'est pas membre des Nations Unies ? Sans doute. Mais la pression morale qu'exercent ces dernières sur notre opinion publique, est très forte ; elle s'exerce aussi par les groupements privés, dont plusieurs sont affiliés aux organisations internationales représentées auprès du Conseil économique et social de l'ONU. Profiteurs de la présence parmi nous de ces organes internationaux pour persuader l'électeur suisse ; profitons, en mars prochain, de la session de la Commission de la condition de la femme, qui se tiendra à Genève, et espérons que les citoyens de notre pays se convertiront aux réformes civiques, préconisées par l'ONU, d'aussi bon cœur qu'ils collaborent à ses entreprises humanitaires, telles que le secours à l'enfance ou aux réfugiés.

## Professeur Charles Knapp

### Hommage neuchâtelois

Après la mort tragique, en montagne, du Dr Bersot, puis du professeur Maurice Neeser, un fidèle ami de notre cause, décédé subitement aussi, le Suffrage féminin neuchâtelois vient de faire une nouvelle perte en la personne de M. Charles Knapp, professeur de Droit civil à l'Université de Neuchâtel ; il vient d'être emporté en pleine activité, après quelques jours de souffrances.

Les avis du professeur Knapp, fort érudit dans sa branche d'enseignement, étaient très écoutés dans les commissions nationales et même internationales dont il faisait partie. Quelle aubaine, dans ces conditions, de le savoir entièrement dévoué à la cause du suffrage féminin.

Lors de la campagne de 1948 — octroi du vote communal aux femmes — il se dépensa sans compter au sein du comité de patronage et en tant que conférencier, toujours sur la brèche.

Après notre échec, il resta fidèle à la cause et le prouva lors de la votation fédérale sur la nationalité de la femme mariée, en 1953.

Il faisait partie de la commission fédérale chargée d'étudier la question et avait pris contact, à La Chaux-de-Fonds, avec le comité cantonal du S.F., qui avait établi un mémoire détaillé ; il collabora aussi, en vue de ces votations, avec M<sup>me</sup> Denise Berthoud, actuellement présidente de l'Alliance de sociétés féminines suisses.

Il put donc présenter à la commission fédérale les vœux des femmes de son canton et les défendre publiquement dans des conférences préparatoires à la votation qui, on se le rappelle, aboutit à la satisfaction des femmes après 40 ans d'efforts inlassables.

Les suffragistes neuchâteloises gardent un souvenir ému à cet homme aimable, au grand cœur, d'un abord simple, gai et modeste.

A sa femme, à ses enfants, nous présentons l'expression de notre profonde sympathie.

Cl. W.

### Hommage suisse

Les féministes suisses viennent de faire une très grande perte en la personne de M. Charles Knapp, professeur à la Faculté de droit de Neuchâtel, décédé subitement le 9 octobre à l'âge de 53 ans seulement. M. Knapp était en effet un de ces féministes qui ont le sens inné de l'égalité et qui l'admettent sans discussion. Il était, en outre, un féministe souriant et très serviable, prêt à se dépenser sans compter pour aider aux femmes à faire triompher leur cause.

Nous l'avions rencontré d'abord en 1948,

ce raisonnement paraît limpide, il n'a pas convaincu les instances compétentes et notre problème demeure. Mais il nous appartient de rendre hommage à un homme courageux qui, sans souci des attaques et des brimades, a demandé, jusqu'au bout, le traitement équitable des femmes dans la peine.

### MARCELLE BROCHER

Présidente de l'Ass. suisse des sages-femmes

Fin juin nous quittait brusquement une suffragiste jeune encore, une fidèle abonée de notre journal qui, elle aussi, s'était consacrée à la peine des femmes.

Fille d'un médecin aux idées originales et généreuses, alors qu'elle aurait pu mener une vie facile, sans soucis, elle décida de faire carrière utile.

Ayant eu, dès son enfance, la passion des bébés, elle avait fait ses études de sage-femme infirmière, afin d'avoir l'occasion d'en soigner. C'est dans cette profession qu'elle apprit à connaître le terrible problème des femmes abandonnées avec un enfant qui s'annonce. Elle se consacra à les soigner, à les encourager, dans une maison où elles étaient accueillies, aussi longtemps que sa santé lui

au cours de la campagne de propagande pour la votation neuchâteloise sur le suffrage féminin. Appelée à parler dans des conférences publiques le même soir que lui, à La Chaux-de-Fonds et à Neuchâtel, nous avions pu nous rendre compte du soutien qu'il apportait aux femmes de son canton.

Mais c'est surtout lors de l'élaboration de la loi fédérale sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse que nous avons pu apprécier son aide. Il était membre de la Commission fédérale d'experts chargée d'élaborer le projet de loi, et il nous a constamment soutenues dans nos revendications. Il était naturellement partisan de l'égalité absolue des époux au point de vue de leur nationalité. Mais, lorsque l'opposition de la majorité de la commission a montré que nous n'arriverions pas à obtenir cette égalité, il a cherché avec nous à sauver tout ce qui était possible du principe et à obtenir, au moins pratiquement, une amélioration à la situation des femmes mariées avec un étranger : droit de conserver sa nationalité par déclaration, conditions de réintégration plus souples, possibilités pour la femme de transmettre dans certains cas sa nationalité suisse à ses enfants, et autres points de détail encore. Juriste très apprécié et très écouté par ses collègues de Suisse allemande, son appui nous a été très précieux, et les femmes qui bénéficient aujourd'hui de cette loi ne se doutent pas de ce qu'elles lui doivent...

Il était en train de préparer un commentaire du Code civil suisse qui devait être son œuvre maîtresse, et il y travaillait depuis longtemps. Cet ouvrage, annoncé par les Editions La Baconnière, n'a pas encore paru, mais nous espérons que la publication en est assez avancée pour qu'il puisse paraître encore. M. Knapp nous en avait parlé et il nous avait demandé de lui indiquer les critiques que nous faisons au régime matrimonial suisse et à la condition juridique de la femme mariée, car il voulait les étudier dans son commentaire. Là encore son esprit féministe et ouvert devait être utile à notre cause.

C'est en songeant à tout l'appui que cet homme de 53 ans aurait pu encore nous apporter dans sa carrière de juriste et d'écrivain, si brutalement interrompue, que nous pouvons mesurer la perte irréparable que nous avons faite. Nous ne pouvons qu'exprimer au nom des féministes suisses, notre profond chagrin, mais nous tenons à dire ici toute la reconnaissance que nous lui devons et à rendre hommage à sa mémoire.

Antoinette Quinche, av.

## LA PEINE DES FEMMES

### Dr HENRI FLOURNOY

En mai dernier est décédé le Dr Henri Flournoy, professeur chargé de cours à l'Université de Genève, médecin psychologue et psychiatre.

Ayant derrière lui une longue carrière, il était, depuis douze ans, expert neuro-psychiatre (suppléant du professeur Naville) pour les autorisations d'interruption de grossesse. C'est à ce sujet qu'il soutint pendant ses dernières années, avec des collègues, des ecclésiastiques, des juristes, de graves polémiques se rapportant à l'application de l'article 120 du Code pénal (entré en vigueur en 1942). Cet article condamne l'avortement, mais il le déclare non punissable, lorsqu'il est pratiqué, avec autorisation médicale, en vue d'écartier un danger impossible à détourner autrement et menaçant la vie de la mère ou menaçant sérieusement sa santé d'une atteinte grave et permanente.

En janvier 1954, les autorités genevoises n'ont pas confirmé le Dr Flournoy dans ses fonctions d'expert, trouvant qu'il avait interprété l'art. 120 d'une façon trop extensive. En fait, le psychologue jugeait, dans certains cas, la menace d'atteinte sérieuse à la santé assez grave pour autoriser une intervention ; d'autre part, les autorités jugeaient le nombre des avortements légaux trop grand. Il fallait le réduire et c'est à cette question des indications neuro-psychiatriques qu'on s'est attaqué, puisqu'en ce domaine, il peut toujours y avoir des contestations.

On sait pourtant que la santé peut être gravement atteinte par un choc moral, par un état d'angoisse. Toute la médecine psychosomatique, si prônée actuellement, le prouve.

La polémique qui a suivi a mis aux prises les gens qui condamnent l'avortement au nom de leurs principes religieux et les autres. Nous nous abstenons de nous engager dans la discussion, mais demandons pourtant si les gens qui condamnent sont au courant des circonstances dans lesquelles se débat telle ou telle malheureuse ?...

Le Dr Flournoy, au contraire, sentant l'iniquité de tant de situations, s'est penché avec bonté sur ces détreffées et a défendu, aussi longtemps qu'il a pu, une attitude libérale et équitable envers des êtres humains que l'injustice naturelle et sociale oblige à payer seuls pour une erreur commise à deux.

Le Dr Flournoy voyait le danger d'une réglementation draconienne : voici une femme qui s'aperçoit qu'elle est enceinte ; pour diverses raisons, la naissance d'un enfant n'est pas désirable, elle s'affole. Si elle sait que la loi n'est pas inexorable, elle court chez un médecin, elle lui décrit sa situation. Il peut alors la raisonner, lui montrer les choses sous un autre jour, la mettre en contact avec des institutions susceptibles de l'aider, il peut la convaincre, la réconcilier avec l'événement.

Sait-on au contraire qu'on n'a pas d'espoir dans la légalité, la femme fuira la consultation médicale et s'en remettra directement à une faiseuse d'anges. Celle-ci n'essayera ni de raisonner, ni de convaincre, puisque son métier, son intérêt la poussent à intervenir. Et voilà un cas nouveau qu'ignorera la statistique officielle.

La statistique clandestine, en revanche, en sera plus chargée.

Qui donc y trouve son compte ? La morale ? — Certes non.

### Association suisse des femmes universitaires

## Le rôle des femmes universitaires dans un monde qui change

Par une harmonie singulière, le sujet que devait présenter Mlle Claire Préaux, la conférencière et hôte d'honneur de la section de Genève, où avait lieu la 32<sup>me</sup> assemblée suisse, inspira en quelque sorte tous ceux et celles qui prirent la parole au cours des diverses manifestations.

Dès le premier contact, à la généreuse réception offerte par les autorités cantonales et municipales, au foyer du Grand Théâtre, M. le Conseiller d'Etat Alfred Borel, souhaita aux déléguées suisses présentes la bienvenue et, spirituellement, exprima l'espoir que le droit aux études supérieures, comme aux professions intellectuelles leur étant acquies, la période du « Sturm und Drang » étant dépassée, les femmes universitaires n'ont plus

à lutter pour la défense de leurs intérêts professionnels. Mais dans ses remerciements, M<sup>me</sup> Denise Berthoud, présidente de l'Alliance et membre du comité central des universitaires suisses, laissa entendre que tel n'est pas encore le cas. Les diplômées des universités, fort reconnaissantes des possibilités actuelles, sont conscientes toutefois de leur responsabilité dans la cité et ont encore des positions à conquérir pour jouer leur rôle.

La soirée, passée à la Galerie Muriset, était placée sous le signe de l'art. Mlle Muriset commenta sa remarquable exposition de gravures suisses. Dans ce domaine artistique, il y a « une école suisse », dont les collectionneurs du monde entier reconnaissent l'existence et la valeur. Saluons cette certitude, démontrée par un spécialiste chevronné, et songeons aux possibilités qu'elle nous offre pour la future exposition féminine.

Dès le dimanche matin, Mme Henrici, présidente suisse, poussa activement les travaux

administratifs. Les déléguées prirent congé avec regret de deux membres sortants du comité central : Mlle Alice Keller (Bâle), Dr phil. I., et Mme Edith Rehsteiner-Reiner (St-Gall), pharmacienne, et élirent, à leur place, Mlle Hedi Altherr (Bâle), ing. chim. ETH, et Mme H. Meyer-Borel (St-Gall), Dr phil. I.

Les rapports d'entraide susciteront un vif intérêt. Mme Hegg-Hoffet, qui veille au sort de nos réfugiées universitaires, mandatée par la Fédération internationale (IFUW), décrit des situations matériellement désolantes, auxquelles nos collègues de tous les pays s'efforcent d'apporter quelque allègement par des dons en espèces et en nature. Vu l'instabilité politique régnant, les réfugiées se sentent angoissées et surtout les intellectuelles, bien plus difficiles à réinstaller que les autres, aussi est-il nécessaire que la Fédération continue à occuper d'elles.

Mlle C. Zollkofler donna quelques détails sur l'aide internationale aux étudiants victi-

mes de la guerre et à laquelle l'IFUW participe également.

Après quelques instants de détente passés sur la terrasse du Palais Wilson, en face du lac ensoleillé, l'auditoire, où l'on salue la présence du vice-recteur, de Mme Schreiber-Favre, première présidente suisse, de Mlle M. Schaezel, fondatrice de la section genevoise, renforcé par de nombreux membres non délégués, se regroupa pour entendre parler du Rôle des femmes universitaires pour la promotion d'une meilleure compréhension mutuelle, dans un monde qui change. Mlle Claire Préaux, professeure à l'Université de Bruxelles, fut présentée par Mme Dr Henrici, quoiqu'elle soit bien connue parmi nous pour ses recherches archéologiques sur le monde antique et par son souci de collaboration internationale. Elle a été l'un des « leader » du séminaire international de l'IFUW au Gurten et à Genève et elle apportait, en quelque sorte, le

LE JOURNAL EST EN VENTE à Genève :

A la Librairie Payot, au Molard  
et à la Librairie Jullien, au Bourg-de-Four.